FORMES D'EXPRESSION ET D'ATTÉNUATION DE L'ÉVALUATION DANS LES COMPTES RENDUS D'OUVRAGES EN LINGUISTIQUE*

Bernard Mulo Farenkia Cape Breton University

RÉSUMÉ

Ces dernières années, le discours scientifique a fait l'objet de nombreuses études. Examinant la mise en mots et texte des résultats de recherches, les auteurs de ces études analysent, entre autres, l'organisation textuelle, les choix lexicaux et leurs variations linguistiques, disciplinaires et socioculturelles. La présente étude s'inscrit dans le prolongement de ces travaux. Elle examine le compte rendu critique d'ouvrage, un type de discours scientifique dont la fonction ultime est de présenter une nouvelle publication et d'en évaluer la pertinence dans une discipline donnée. Cette visée évaluative va de pair avec la gestion des faces et rapports interpersonnels au sein de la communauté scientifique dont émane et où circule ce type de discours. À partir d'un corpus de comptes rendus d'ouvrages tirés de quelques revues spécialisées en linguistique, l'étude met en exergue des stratégies mobilisées par les évaluateurs pour émettre des jugements de valeur sur les travaux de leurs pairs et négocier des relations interpersonnelles au sein de leur communauté discursive.

Mots-clés : compte rendu, critique positive, critique négative, stratégies discursives, gestion des faces

1. Introduction

Les comptes rendus d'ouvrages constituent un objet d'étude digne d'intérêt dans l'analyse du discours scientifique¹, tant ce type de discours permet de mettre en lumière des stratégies de textualisation et vulgarisation des connaissances scientifiques. Ce type texte est produit dans le but de présenter une nouvelle publication scientifique et d'en évaluer la pertinence dans une discipline scientifique donnée. La mise en mots et texte de la visée évaluative par les scripteurs² a un impact certain sur les faces des acteurs impliqués dans ce type de communication scientifique et les relations interpersonnelles au sein de la communauté discursive dont il émane. Il appert de la plupart des travaux (cf. Fløttum et. al., 2006 ; Hyland et. al., 2006) que la structure textuelle, les stratégies discursives, les choix lexicaux opérés dans les discours scientifiques varient selon les langues, disciplines et cultures discursives.

^{*} Cette étude a été financée par la Cape Breton University, que nous tenons à remercier ici. Nous remercions également les deux lecteurs anonymes pour leurs précieux commentaires sur une version précédente de cet article.

¹ Le terme de *discours scientifique* est employé ici comme l'équivalent du terme anglais « *academic discourse* ». Il s'agit du discours écrit et oral qui est produit et qui circule, en milieux universitaires et scientifiques, entre experts du même champ scientifique, et qui vise à diffuser les résultats des recherches (cf. Thue Vold, 2008).

² Nous utiliserons les termes « *scripteurs* », « *rédacteurs* », « *énonciateurs* » (*des comptes rendus*) » de façon interchangeable.

Suite à ces constats, cette contribution a pour but d'interroger le discours évaluatif dans les comptes rendus d'ouvrages en linguistique. Les questions de recherche qui la structurent sont les suivantes : Quelles sont les stratégies mises en œuvre par les rédacteurs lorsqu'ils évaluent les travaux de leurs pairs ? Comment parviennent-ils à concilier l'obligation d'évaluer « objectivement » les ouvrages des collègues et le besoin de préserver les faces de ces derniers et leurs propres faces? Pour répondre à ces questions, nous commencerons par la présentation du cadre théorique de l'étude (section 2) ; par la suite nous présenterons le corpus utilisé (section 3). Dans la section 4, nous analyserons les moyens d'expression de l'évaluation positive et négative et quelques procédés d'atténuation de l'évaluation dans le corpus.

2. CADRE THÉORIQUE

2.1. Le compte rendu d'ouvrage : un genre textuel complexe

Avant d'explorer les caractéristiques du compte rendu comme genre, il importe de préciser ce qu'on entend par « genre textuel ». Selon S. Adam (2004 : 36), le genre textuel est « caractérisable certes par des propriétés textuelles [...], mais surtout par une interaction langagière accomplie dans une situation d'énonciation impliquant des participants, une institution, un lieu, un temps et les contraintes d'une langue donnée [...]. L'interaction se déroule dans le cadre d'une formation socio-discursive donnée, et des genres de discours propres à la formation en question ». Swales (1990)³ définit le genre textuel comme " a recognizable communicative event characterized by a set of communicative purpose(s) identified and mutually understood by the members of the professional or academic community in which it regularly occurs. Most often it is highly structured and conventionalized with constraints on allowable contributions in terms of their intent, positioning, form and functional value." A partir de ces définitions, on peut relever plusieurs traits caractéristiques d'un genre textuel, notamment la communauté discursive (avec ses normes et pratiques), la situation de production, le mode de diffusion, le matériau de réalisation utilisé, la visée communicative, l'organisation textuelle et le contenu thématique.

Pouvons-nous appliquer ces critères au compte rendu critique? En commençant par l'aspect thématique, on note que le compte rendu peut porter sur les œuvres artistiques comme la littérature, le théâtre, le cinéma, entre autres. Il s'agit ici du « compte rendu médiatique/artistique », qui est généralement publié dans les journaux et magazines culturels. Le compte rendu peut aussi porter sur les ouvrages scientifiques; ce type, communément appelé « compte rendu savant/scientifique/critique », « compte rendu de lecture », « note de lecture » ou « recension (d'ouvrage) », est publié dans des revues scientifiques. Notre étude porte sur le « compte rendu savant/scientifique » (désormais CRS). En termes de visée communicative, le CRS peut être considéré comme une « unité communicative complexe et cohérente mise à profit selon les règles grammaticales d'une langue pour résoudre un problème communicatif » (Manno, 2009 : 136). Sa fonction est d'informer de l'existence d'une nouvelle publication et d'émettre des jugements de valeur (d'un scripteur) sur celle-ci. Le CRS s'appréhende aussi comme un macro-acte de discours, c'est-à-dire une séquence ou suite ordonnée « d'actes de langage véhiculé par des énoncés dont la série forme un discours [comportant] une très grande variété d'actes de langage, appartenant des types illocutionnaires différents » (Nef, 1980 : 185). Parmi les microactes qui composent le CRS, on peut citer les actes de type informatif et évaluatif. Puisque le

³ Cité par Bhatia (1993 : 13).

CRS est une forme de communication écrite entre interlocuteurs du même champ disciplinaire ou de la même communauté discursive, la visée informative et évaluative qui le structure peut être renforcée par une visée persuasive et relationnelle. En effet, on peut s'attendre à ce que le CRS ait un impact sur les rapports interpersonnels entre les membres de la communauté scientifique dont il émane. Au vu de ce qui précède, nous pouvons dire que le CRS est un genre textuel.

2.2. De la politesse à l'écrit

Notre étude s'appuie sur les concepts de « face » et de « gestion/mise en scène des faces », tels qu'ils sont présentés dans la théorie de la politesse (Brown et Levinson, 1987) et la théorie de l'impolitesse (Culpeper, 2005 ; Culpeper et al. 2003). D'une manière générale, la théorie de Brown et Levinson (1987) se fonde sur la notion de face développée par Goffman (1974), qui postule que chaque individu présente deux faces au cours d'une interaction: une face négative ou tout ce qui relève de sa sphère privée (territoire) et une face positive qui est « l'ensemble des images valorisantes que les interlocuteurs construisent et tentent d'imposer d'eux-mêmes dans l'interaction » (Kerbrat-Orecchioni, 1992 : 168). Toutefois, ces deux faces peuvent être froissées par des actes menaçants (cf. Brown et Levinson, 1987 : 65-68). Pour préserver l'harmonie sociale, il faudrait procéder à ce que Goffman appelle « le travail de figuration » ou "face work", qu'il définit comme « tout ce qu'entreprend une personne pour que ses actions ne fassent perdre la face à personne (y compris elle-même). La figuration sert à parer aux incidents, c'est-à-dire aux évènements dont les implications symboliques sont effectivement un danger pour la face.» (1974: 15). Un tel travail consiste, plus précisément, à atténuer les actes potentiellement menaçants moyennant des procédés de redressement dirigés vers la face positive de l'interlocuteur (politesse positive) et des procédés orientés vers la face négative de l'autre (politesse négative) (Brown et Levinson, 1987: 101-129).

Si le modèle de Brown et Levinson se présente comme le cadre théorique le plus utilisé pour l'analyse de la politesse, il faut souligner qu'il a fait l'objet d'un certain nombre de critiques. Kerbrat-Orecchioni (1992), par exemple, pense que ce modèle constitue une représentation pessimiste ou « paranoïde » des interactions humaines, constamment exposées au danger des actes menaçants que les interlocuteurs doivent à tout prix atténuer ou éviter. Pour cette auteure, un réaménagement du modèle est impératif. A cet effet, elle suggère, entre autres, qu'on y intègre la notion d'actes valorisants et que la corrélation « face positive-politesse positive » et « face négative -politesse négative » postulée par Brown et Levinson soit corrigée. D'après Kerbrat-Orecchioni (1992), on peut distinguer quatre cas de figure: 1) la politesse positive pour la face positive (p. ex., compliment), 2) la politesse positive pour la face négative (p. ex., cadeau), 3) la politesse négative pour la face positive (p. ex., atténuation d'une critique), 4) la politesse négative pour la face négative (p. ex., excuse visant à réparer une bousculade, un retard, etc.) (1992: 178). S'appuyant sur ce modèle revisité, Zheng (1998 : 156-157) identifie les quatre catégories de stratégies de politesse suivantes: les stratégies visant à 1) « hausser la valeur sociale de la face de l'autre» ; 2) « protéger la face du partenaire » ; 3) « gagner de la face (pour le locuteur) » ; 4) « protéger sa propre face ».

Toutefois, la politesse telle qu'elle est définie plus haut, n'est pas toujours respectée dans tous les types d'interactions. Les débats politiques, qui constituent « une sorte de guerre verbale » (Kerbrat-Orecchioni, 2014 : 311), sont un bel exemple à cet égard. Le CRS, l'objet de la présente étude, est une autre forme d'interaction où les faces s'exposent aux menaces liées à la visée globale du genre textuel : une évaluation négative (non adoucie) peut porter atteinte aux

faces positive et négative de l'auteur de l'ouvrage et même aux faces du scripteur du CRS. La menace s'exacerbe lorsque le rédacteur du CRS recourt explicitement aux stratégies d'impolitesse suivantes: l'« impolitesse directe » (attaque directe la face de l'autre); l'« impolitesse positive » (attaque de la face positive de l'autre : réfuter ses points de vue); l'« impolitesse négative » (menace de la face négative d'autrui : évoquer les lacunes de l'autre); le « sarcasme et la politesse non sincère »; l'« omission délibérée de la politesse » (cf. Culpeper, 2005; Culpeper et al., 2003)⁴. La visée évaluative peut pousser les rédacteurs des CRS à réaliser des actes potentiellement menaçants pour les faces de leurs pairs (les auteurs des ouvrages évalués) et l'harmonie de la communauté discursive. Les scripteurs des CRS se trouvent ainsi confrontés à un conflit permanent entre la mise en mots et texte de l'évaluation et le besoin de ménagement les faces des collègues. Pour relever ce défi, ils peuvent recourir au « travail de figuration », consistant à faire usage de stratégies leur permettant d'échafauder un compromis entre l'évaluation et le ménagement des faces impliquées.

Rappelons aussi, à la suite de Manno (2014 : 2), qu'il « existe peu de travaux portant sur la politesse à l'écrit comparés au nombre considérable d'études sur la politesse en face-à-face ». Les auteurs des travaux sur la politesse à l'écrit partent généralement de l'hypothèse que la communication écrite permet aussi de mettre en place « un réseau d'influences mutuelles » (Kerbrat-Orecchioni 2006 : 17) entre le scripteur et le destinataire. Ce réseau d'influences peut se matérialiser moyennant un ensemble de ressources linguistiques et stylistiques déployées par le scripteur pour respecter les faces en jeu et les normes qui régulent la communication au sein d'une communauté discursive. Notre étude des CRS s'inscrit dans cette mouvance et dans le prolongement des recherches déjà menées sur la politesse à l'écrit (cf. Myers 1989 ; Gea Valor 2000 ; Mclaren 2000 ; Marcoccia 2005, Mason 2011, Manno 2014, Mulo Farenkia 2016, etc.), les comptes rendus d'ouvrages (Adam 2007, Hyland & Bondi 2006) et les genres scientifiques comparables (cf. Martín-Martín/Burgess 2004)⁵. Mais avant de présenter quelques choix concrets opérés par les scripteurs des CRS, il convient de présenter brièvement les données sur lesquelles se fondent nos analyses.

3. MÉTHODOLOGIE

L'étude se fonde sur un corpus de 60 CRS d'ouvrages en linguistique tirés des revues suivantes : Bulletin d'études orientales (BEO), Cahier de Praxématique (CDP), Ela - Études de linguistique appliquée (ELA), Glottopol – Revue de sociolinguistique en ligne (GLOT), Langage et société (LS), Langue et Linguistique (LALI), Lidil - Revue de linguistique et de didactique des langues (LIDIL), Mots – Les langages du politique (MO), Revue de l'Université de Moncton (RUM), Re-

⁴ Il convient de préciser que faire une critique, réaliser un FTA, n'est pas forcément un acte d'impolitesse. Si la réalisation de l'acte potentiellement menaçant s'accompagne d'une atténuation, d'un redressement, c'est justement de la politesse négative pour la face positive. En outre, il existe des actes qui attaquent la face, qui infligent volontairement à l'allocutaire une blessure narcissique (un ordre non-atténué, une insulte, une menace, etc.). En effet, si la menace pour la face négative de l'allocutaire inhérente à une requête peut être atténuée (Pourriez-vous me passer le sel?), des actes menaçants tels que l'insulte, la menace, etc. sont 'irréparables', puisqu'ils sortent du comportement consensuel et du respect réciproque (Leech 1983: 105).

⁵ Analysant un corpus de 160 résumés d'articles en anglais et en espagnol, les auteurs présentent les options rhétoriques dont disposent les scientifiques pour réaliser l'acte de critique à l'égard de leurs pairs. Comme axes d'analyse, ils dissocient les aspects suivants : présence/absence de la marque du scripteur dans l'énoncé ; personnel/impersonnel, modalisé/non modalisé, critique rapportée, etc.

vue française de linguistique appliquée (RFLA), Revue Québécoise de linguistique (RQL). Circula. Revue d'idéologies linguistiques (CIRC). Nous avons surtout misé sur la disponibilité des textes en ligne, publiés dans les revues françaises et canadiennes, ces vingt dernières années. Au terme de notre collecte, nous avons procédé à une lecture minutieuse des textes retenus afin d'y identifier des passages dans lesquels les rédacteurs procèdent à l'évaluation négative ou positive des ouvrages. Nous nous sommes limité à l'analyse des : a) types d'actes de langage accomplis dans les jugements positifs ou négatifs ; b) indicateurs de l'évaluation positive ou négative ; c) procédés d'adoucissement de l'évaluation positive et négative.

4. RÉSULTAT ET DISCUSSION

Considérant l'évaluation, à la suite de Moirand (1995), comme une catégorie pragmatique qui « s'actualise par des marques linguistiques liées à la langue dans laquelle le texte est produit », nous envisageons le discours évaluatif comme une activité discursive qui s'effectue par rapport à un système de valeurs « graduées », qui sont mises en mots et texte à différents niveaux : actes de langage, marques linguistiques (lexicalisées et grammaticalisées) et stylistiques, organisation du texte, entre autres.

4.1. L'expression de l'évaluation négative

Les scripteurs recourent aux actes de langage dévalorisants et marques linguistiques pour relever les défauts des ouvrages évalués.

4.1.1. Les actes de langage dévalorisants

Deux actes de langage dépréciatifs apparentés sont mis à profit : le *reproche* et *la critique*. Le jugement défavorable peut se faire sans mention explicite de l'auteur de l'ouvrage évalué, comme le montre l'exemple (1), où le reproche est exprimé moyennant plusieurs procédés à connotation négative. Dans cet extrait, le scripteur souligne le manque de cohésion entre différentes parties de l'ouvrage évalué à l'aide de l'expression « s'accorde mal avec» et présente la troisième partie comme un « survol trop rapide », même si cette deuxième critique est adoucie au moyen de la locution verbale « donne l'impression ». S'ajoute à tout cela l'emploi du verbe « mériter » à l'imparfait dans l'expression « elle méritait une place plus importante dans la structuration générale de l'ouvrage »; un emploi qui sert à indiquer que la troisième partie de l'ouvrage aurait dû être traité avec un peu plus d'attention, mais que ce n'est pas le cas. Le reproche porte aussi sur la forme de l'ouvrage : le scripteur relève notamment que la mise en page « souffre de nombreux manques » et que la typographie des figures est « imparfaite ».

D'autres scripteurs mentionnent explicitement les auteurs des livres évalués dans leurs reproches. Ils peuvent recourir à cet effet au terme « l'auteur », tel qu'en (2), où l'évaluateur relève tout en regrettant le fait que l'auteur de la publication évalué « ne développe pas davantage ses mises en garde ».

(1) La troisième partie, cependant, s'accorde mal avec les précédentes, et donne l'impression d'un survol trop rapide. Elle méritait une place plus importante dans la structuration générale de l'ouvrage. L'ensemble des présentations, souvent accompagné

d'une bibliographie succincte en fin de volume, est largement illustré de photographies, figures, tableaux et encadrés. Cependant, cette mise en page élaborée souffre de nombreux manques: certains encadrés ne sont pas signés (...), la typographie des figures est imparfaite. (CDP, 34/2000 : 198⁶)

(2) Dommage que **l'auteur ne développe pas davantage ses mises en garde** contre les effets d'une domination culturelle s'exerçant par l'École. (RQL, 20/1991 : 227)

L'évaluation négative passe aussi par le désaccord, tel qu'illustré dans l'extrait (3). L'expression du désaccord s'effectue en (3) en plusieurs étapes. Dans le premier énoncé introduit par « on pourrait s'étonner de constater que », le scripteur exprime son opposition à l'approche adoptée dans l'ouvrage évalué (celle consistant à reléguer la grammaire, le lexique et la littérature au niveau technique) et indique implicitement que cette approche est contraire à la démarche habituelle (celle consistant à appréhender ces domaines du point de vue méthodologique). Dans le deuxième énoncé, le désaccord est répété et renforcé par une question (rhétorique) « ne s'agitil pas d'une discrimination peu justifiée? » Ce n'est pas la discrimination en tant que telle qui est pointée du doigt mais le fait qu'elle soit peu justifiée dans l'ouvrage. Les deux désaccords sont renforcés, dans le troisième énoncé, par l'expression des préférences du rédacteur.

(3) On pourrait s'étonner de constater que les domaines de connaissance, comme la grammaire, le lexique, la littérature soient relégués au niveau technique, alors que les compétences langagières relèvent du niveau méthodologique. Ne s'agit-il pas d'une discrimination peu justifiée? Personnellement nous aurions préféré limiter le niveau technique au dernier chapitre du livre, consacré aux *outils de la classe*. (RFLA 2003 : 141)

Plusieurs jugements défavorables, s'actualisant de différentes manières, peuvent apparaître dans le même CRS. C'est ce que montre l'exemple (4).

(4) Certaines formulations de K. Speedy donnent à penser qu'elle a fait le choix de ne pas aborder la comparaison systématique du tayo et du créole réunionnais, esquissée par R. Chaudenson dans l'article de 1994 qui avait mis le feu aux poudres, pour en conserver la matière pour un livre sur ce sujet qu'elle paraît avoir en projet (...). On peut certes le comprendre, mais on aurait aimé avoir accès aux preuves linguistiques en même temps qu'à un argumentaire historique convaincant et qui met un terme définitif à ce débat. On pourrait, d'une certaine façon, regretter une telle issue car, sur le plan heuristique, il aurait été infiniment plus intéressant, vu leurs étranges proximités sur de nombreux points, que le tayo se soit développé de façon tout à fait indépendante du réunionnais. On sait maintenant qu'il n'en a rien été, mais on demeure tout de même un peu confondu que tant d'évidences, tant historiques et démographiques que linguistiques, aient pu si longtemps échapper à des chercheurs qui se trouvaient pourtant sur le terrain ou dans sa proximité immédiate. (RFLA 2008 : 135)

Dans l'extrait (4), le scripteur évoque le choix effectué par K. Speedy, l'auteure de l'ouvrage évalué, à savoir le fait de ne pas comparer systématiquement le tayo et le créole réunionnais. Même si ce choix peut être justifié aux yeux de l'évaluateur, celui-ci relève tout de même quelques limites d'une telle démarche. La première évaluation négative est introduite par la con-

⁶ Les sources des exemples sont indiquées entre parenthèses (Revue, Numéro, Date de publication et Page).

jonction adversative « mais » et l'expression « on aurait aimé », deux éléments mobilisés pour inférer que ce qui suit, notamment « avoir accès aux preuves linguistiques en même temps qu'à un argumentaire historique convaincant et qui met un terme définitif à ce débat », n'est pas le cas. Ce jugement défavorable est renforcé par l'expression de regret « on pourrait (...) regretter une telle issue ». On note, toutefois, qu'il y a coexistence de deux types de procédés dans cette deuxième critique négative : d'une part, le scripteur utilise la locution adverbiale « d'une certaine façon » pour adoucir son reproche et, d'autre part, il emploie l'énoncé introduit par « il aurait été infiniment plus intéressant » pour justifier la pertinence de l'élément manquant et pour renforcer le reproche déjà formulé. Le troisième jugement négatif est annoncé par l'énoncé « mais on demeure tout de même un peu confondu que », suivi de l'énumération des nombreuses évidences qui ont si longtemps échappé aux auteurs de l'ouvrage évalué, alors que ces derniers « se trouvaient [...] sur le terrain ou dans la proximité immédiate ». Même si le scripteur atténue ses critiques à l'aide du pronom « on », du verbe « pouvoir » au conditionnel, etc., l'évocation des lacunes de l'ouvrage de K. Speedy, prend un ton majoritairement virulent. Les scripteurs utilisent diverses marques linguistiques pour émettre leurs jugements négatifs.

4.1.2. Les marques linguistiques de l'évaluation négative

4.1.2.1. Les procédés lexicaux

Citons tout d'abord les adjectifs « qui, en même temps qu'ils sous-tendent un jugement de valeur sur le référent, reflètent la subjectivité d'un énonciateur. » (Tandia Mouafou & Tsofack 2004 : 9). Dans les textes étudiés, les adjectifs intrinsèquement négatifs comme « imparfait », « flou », « ennuyeux », etc. côtoient les adjectifs positifs modifiés à l'aide de « moins (bien) » (« moins bien convaincant ») ou « n'est pas » (« n'est pas exhaustif »), « peu » (« peu innovante »), etc. on note aussi l'association de certains adjectifs aux substantifs dépréciatifs comme « défaut », « manque », « coquille », «survol », « confusion », « incohérence », « lacune », « erreurs », etc., pouvant être accompagnés d'adverbes ou d'articles indéfinis, comme le montrent les exemples (5) et (6). On note en (5) que l'évaluateur s'appuie sur la formule « il est regrettable que » pour souligner et déplorer les « coquilles » identifiées dans l'ouvrage évalué : pour insister sur la pléthore des coquilles relevées le rédacteur y ajoute l'adverbe d'intensité « si » et l'adjectif « nombreux ». En indiquant par le biais de « si » que le regret porte beaucoup plus sur le nombre élevé des coquilles, le scripteur relève surtout le manque d'attention de l'auteur de l'ouvrage évalué. C'est aussi le cas dans le prochain exemple où le scripteur pointe du doigt la pléthore des « erreurs typographiques » et leur impact négatif sur la lecture de l'ouvrage évalué.

- (5) Quant à l'édition même, il est regrettable qu'elle présente de **si nombreuses coquilles**. (RQL, 20/1991 : 232⁷)
- (6) **De nombreuses erreurs typographiques** présentent l'inconvénient de gêner la lecture. (LIDIL 31/2005 : 7)

La caractérisation verbale consiste à employer des verbes comme « gêner », « empêcher », etc. Un exemple illustratif de cet emploi est présenté en (7), où le rédacteur du CRS regrette

⁷ La source des exemples du corpus est identifiée par des initiales entre parenthèses, représentant les revues dont proviennent les exemples. Les initiales sont accompagnées, comme on peut le voir, du numéro de la revue, l'année de publication et la page.

l'absence d'index dans l'ouvrage évalué tout en précisant, à l'aide du verbe « empêcher, que cette absence ne favorise pas le repérage aisé dans les différents chapitres de l'ouvrage. A cela s'ajoute le fait que l'absence d'index rend les astérisques employés dans l'ouvrage impertinents (« rendre vains »).

(7) L'absence d'index, tout à fait regrettable, **empêche** un repérage aisé dans les différents chapitres et rendent bien vains les astérisques. (ELA, 157/2010 : 124)

Pour souligner les lacunes des ouvrages évalués, les scripteurs recourent aux locutions verbales comme « rendre difficile » (8), « faire défaut » (9); expressions idiomatiques comme « laisser quelqu`un sur sa faim » (10), « perdre son latin » (11), etc. En (8), l'évaluateur emploie « rend difficile » pour relever le caractère déroutant de l'approche employée par les auteurs de l'ouvrage. Dans l'exemple (9), le scripteur souligne le manque de clarté dans l'ouvrage.

- (8) Cependant, cette approche **rend difficile** la synthèse des données touchant les différences régionales et/ou provinciales, autant pour les auteurs que pour les lecteurs. (RQL 29/2001, .214)
- (9) Par ailleurs, **la clarté fait défaut** dans l'organisation de l'information sous l'entrée « Verbe ». (RQL, 24/1996 : 188)
- (10) Avec un titre aussi général, le travail de Peeters semble vouloir faire une synthèse de la linguistique fonctionnelle, mais **il laisse**, **en conséquence**, **le lecteur sur sa faim** quand celui-ci constate que la plus grande partie du texte n'est consacrée qu'à Martinet. (LALI, 20/1994 : 285)
- (11) **On y perdra parfois son latin**, et on se demandera si on doit imputer à des vices de formes certaines contradictions repérées dans l'argumentation de fond. (RQL, 27/1999 : 196)

Outre ces constructions verbales, on relève des expressions comme « on regrettera (que) » (12), « on peut reprocher à (que) », « on peut déplorer », « on se demande si / pourquoi » (13), « on s'étonne que », « on a du mal à croire que », « X a omis de » (14), etc., employées pour annoncer ou introduire la critique négative.

- (12) **On regrettera cependant que** nulle part il ne soit précisé à quoi correspondent les nombreuses abréviations qui y sont abondamment utilisées. (LALI 29/2003 : 139)
- (13) **On se demande alors aussi pourquoi** l'auteure s'abstient de définir anglicisme et pourquoi elle n'explique nulle part la différence entre anglicisme lexical et anglicisme sémantique. (RQL, 28/2000 : 158)
- (14) Alain Rouveret **a malencontreusement omis d'en faire mention** dans sa présentation. (RQL 27/1999 : 197)

Les adverbes ont des fonctions variées dans les CRS analysés. Les adverbes intrinsèquement péjoratifs comme « superficiellement », « trop », etc. sont récurrents dans les critiques négatives (15). Signalons aussi que les adverbes d'intensité comme « très » ; « extrêmement », etc. qui renforcent la connotation dévalorisante des adjectifs ou verbes négatifs qu'ils précèdent.

(15) Deuxièmement, pour un ouvrage destiné au grand public, plusieurs des tableaux présentés sont **trop complexes**. (RQL, 29/2001 : 215)

4.1.2.2. Les procédés grammaticaux

Les procédés les plus employés sont le « conditionnel présent » et « le conditionnel passé » dont la fonction est de signaler un manquement, tel qu'en (16), ou de renforcer une évaluation négative précédemment exprimée, comme c'est le cas en (17) et (18).

- (16) De prime abord, le livre **aurait dû être structuré** selon l'approche géographique traditionnelle plutôt qu'en fonction des langues en présence. (RQL, 29/2001 : 214)
- (17) Système verbaux n'est pas un ouvrage de description phonétique ou phonologique. C'est justement la raison pour laquelle tous les exemples **devraient au moins être accompagnés** d'une transcription phonétique dans un même système avec un seul tableau de référence en fin d'ouvrage. (LALI, 27/2001 : 142)
- (18) On peut néanmoins remarquer que, dans l'ensemble, des lacunes méthodologiques sont perceptibles dans le traitement de ce thème central : on aurait aimé pouvoir compter sur des démonstrations plus richement étayées afin de parvenir à des conclusions solides dans ce domaine. (LIDIL 33/2006)

Dans les exemples (16) et (17), ce n'est pas le conditionnel présent/passé en lui-même qui porte l'évaluation. Le conditionnel y est associé à une modalité déontique (devoir : « aurait dû » et « devrait ») et c'est cette combinaison qui s'interprète comme évaluation négative. Dans l'exemple (18), l'évaluation négative provient du fait que le mode associé à l'expression « on aurait aimé » permet d'inférer que ce qui suit (« on aurait aimé pouvoir compter sur ») n'est pas le cas. L'imparfait est aussi utilisé dans l'expression de la critique négative, tel qu'illustré dans l'énoncé suivant, tiré de l'exemple (1) : « La troisième partie, cependant, s'accorde mal avec les précédentes, et donne l'impression d'un survol trop rapide. Elle **méritait** une place plus importante dans la structuration générale de l'ouvrage. ». Dans cet énoncé, le scripteur emploie l'imparfait pour exprimer son désaccord par rapport à la place accordée à la troisième partie. Selon lui, cette partie mérite une place plus importante et il est regrettable que l'auteur en ait décidé autrement.

Les analyses montrent donc que les scripteurs recourent aux actes de langage menaçants comme le reproche et la critique ainsi qu'à un certain nombre de marques linguistiques pour relever les défauts des ouvrages évalués. Dans la section 4.2. Nous présentons les moyens d'expression de l'évaluation positive attestés dans le corpus.

4.2. L'expression de l'évaluation positive

4.2.1. Les actes de langage valorisants

Parmi les actes de langage flatteurs pour la face des auteurs des ouvrages évalués on peut citer le compliment et le remerciement, tel qu'en (19), le conseil, tel qu'en (20). Dans l'exemple (19), le scripteur du CRS, ayant relevé un certain nombre de points positifs dans l'ouvrage évalué en félicite et remercie les auteurs. En (20), le rédacteur du CRS conseille la lecture de l'ouvrage tout en précisant que celui-ci est utile aux enseignants et formateurs d'enseignants. La recommanda-

tion est aussi utilisée dans le discours évaluatif positif. La recommandation peut se faire de différentes manières, comme le montrent les extraits en (21) et (22). En (21), le rédacteur recourt à la modalité déontique (« doit avoir ») pour « prescrire » l'ouvrage en question aux bibliothèques universitaires et aux centres de recherche. Il utilise aussi le futur simple (« y trouveront ») pour exprimer sa conviction que la publication en question sera utile aux membres de la communauté lexicographique et linguistique. Dans l'exemple (22), les indicateurs de l'acte de recommandation sont la locution verbale « mérite d'être lu en entier » et la formule explicite performative « aussi le recommandons-nous ».

- (19) Que les coordonnateurs et l'ensemble des contributeurs en soient félicités et remerciés. (GLOT, 13/2009 : 200)
- (20) On ne peut que conseiller la lecture de cet ouvrage fort utile aux enseignants ou formateurs d'enseignants. (GLOT, 17/2011 : 134).
- (21) C'est donc le type d'ouvrage que toute bibliothèque d'université, de faculté, de département ou de centre de recherche doit avoir : les membres de la communauté lexicographique et linguistique y trouveront toutes et tous des articles qui leur seront utiles. (RFLA 2/2007 : 140)
- (22) Le français au Québec: 400 ans d'histoire et de vie est un ouvrage de qualité qui mérite d'être lu en entier. Aussi le recommandons-nous vivement à tous ceux qui s'intéressent à la question. (LALI, 28/2002 : 118)

Dans d'autres cas, la recommandation peut être assortie d'une série d'arguments, tel que montré en (23) où le scripteur énumère quatre raisons pour lesquelles les membres de la communauté scientifiques devraient lire l'ouvrage recensé. Chaque argument s'énonce moyennant des combinaisons du type « adjectif + substantif »/« substantif + adjectif » (« riche recueil », « analyses fines et situées » ; « bibliographies riches » ou des combinaisons plus complexes (« ensemble de grand intérêt » ; « méthodologies de recherche variées, novatrices » ; « un régal pour pédagogues »).

- (23) Quatre bonnes raisons pour investir dans la lecture de cet ouvrage qui constitue :
 - un riche recueil de contributions à la recherche internationale,
 - des analyses fines et situées, la mise en œuvre de méthodologies de recherche variées, novatrices avec leurs spécificités et leur ancrage socio-culturel, le tout assorti de bibliographies riches,
 - un ensemble de grand intérêt pour le didacticien désireux de réfléchir à la constitution de son domaine, son épistémologie, ses dimensions historiques, ethnographique, socioculturelle, anthropologique,
 - un régal pour pédagogues et enseignants invités à découvrir l'actualité de la classe de langue dans toute sa complexité culturelle. (LIDIL 33/2006 : 5)

Le vœu ou souhait fonctionne comme une forme indirecte d'évaluation positive. On peut distinguer plusieurs types de vœux/souhaits, comme le montrent (24) et (25). Dans l'exemple (24), le rédacteur du CRS exprime le vœu ou souhait que la démarche adoptée dans l'ouvrage évalué puisse inspirer la formation des enseignants. Dans l'exemple (25), par contre, le rédacteur du CRS exprime le vœu de bonne continuation des travaux de D. Caubet, auteur de l'ouvrage

évalué et le souhait que ses travaux aboutissent à un second volume de l'ouvrage. Quoi qu'il en soit, ces actes sont motivés par des qualités relevées dans les ouvrages évalués.

- (24) De façon pragmatique, il est à espérer que la formation des enseignants saura s'inspirer d'une telle démarche, pour une meilleure efficacité d'une école qui peine à gérer ses paradoxes. (GLOT, 8/2006 : 98)
- (25) Ensuite, il faut espérer que les recherches récentes de Dominique Caubet sur les usages des nouvelles technologies au Maghreb donnent lieu à un second volume, dont le sous-titre pourrait reprendre pleinement ce segment de la « création contemporaine en langues maternelles ». (GLOT 4/2004 : 152)

La valorisation d'un ouvrage peut aussi prendre la forme d'une exhortation collective à l'appréciation moyennant les verbes à l'impératif 1^{ère} personne du pluriel, comme c'est le cas dans l'exemple (26).

(26) **Saluons cet ouvrage de référence** dont les diverses contributions éclairent de manière très significative, à un moment donné de son histoire et de son évolution en cours, une didactique des langues dans toute sa complexité culturelle. (LIDIL 33/2006 : 1)

Plusieurs actes peuvent être combinés pour valoriser davantage la face de l'auteur dont la publication est évaluée. On citera, à titre d'exemple, la combinaison d'une recommandation avec un compliment, tel qu'illustré en (27) où le compliment « le collectif dirigé ... » sert à justifier la recommandation faite « ce genre de constats ... ».

(27) Ce genre de constats devrait encourager les chercheurs à poursuivre les analyses de type comparatif ; le collectif dirigé par Jannis Androutsopoulos fournit à cet égard d'excellents exemples. (CIRC 2/2015 : 229).

Pour finir, mentionnons l'allusion à la notoriété des auteurs de l'ouvrage comme garant de la qualité de celui-ci. L'extrait (28) en est une illustration : le scripteur souligne tout d'abord l'expertise des contributeurs au volume moyennant le syntagme « meilleurs spécialistes du domaine » et enchaine sur le fait que l'ouvrage a bénéficié du soutien de la « Délégation générale à la Langue française et aux Langues de France ».

(28) Un livre de vulgarisation, piloté par 37 des meilleurs spécialistes du domaine, représentant douze pays dans un domaine technique particulièrement ardu, et parfaitement lisible. Bravo! Et utilisable de surcroît dans la pratique quotidienne des enseignants. Un livre de synthèse puisé à de multiples sources, appuyé par la Délégation générale à la Langue française et aux Langues de France. (RFLA 2011 : 141)

4.2.2. Les marques linguistiques et stylistiques de l'évaluation positive

4.2.2.1. Les marques lexico-sémantiques

Les adjectifs, verbes, substantifs, adverbes sont mis à profit dans la caractérisation positive des ouvrages. La caractérisation adjectivale obéit le plus souvent à l'emploi d'adjectifs qualificatifs,

que les énonciateurs associent aux substantifs à connotation positive. Les adjectifs attestés peuvent être épithètes (ex. « un ouvrage **savant** »; « ouvrage d'une **remarquable** qualité ») ou attributs (ex. « la contribution [...] **est limpide** »). La combinaison de la négation « ne pas » avec certains adjectifs pour aboutir à une connotation valorisante (ex. « l'ouvrage **n'est pas ordinaire** ») est un procédé récurrent dans les textes étudiés. Certains adjectifs s'emploient au comparatif (ex. « plus essentiels ») et au superlatif (« le plus dense », « une étude des plus scrupuleuses et rigoureuses »). A côté de ces types, nous avons des constructions « bien + participe passé en fonction adjectivale» (« bien structurée », « bien charpenté », « très bien informé ») qui tiennent lieu d'adjectifs mélioratifs.

À cela s'ajoutent des noms tels que : « force », « richesse », « clarté », « concision d'écriture », « qualité », « pertinence », « cohérence », « intérêt », « originalité », « matière à réflexion », etc. Citons aussi plusieurs cas de syntagmes laudatifs, résultant de la combinaison des éléments tels que les adjectifs, substantifs, prépositions, articles, conjonctions, etc.: « haute valeur documentaire », « état de lieux complet », « qualités majeures », « texte brillant », « réflexion actualisée et stimulante », « grande qualité », « analyse rigoureuse et détaillée », « observation à la loupe », « implications fortes », « copieux ensemble », « outil impressionnant », « ouvrage indispensable de référence », « brillant chercheur », « professeur de stature internationale », « véritable somme sur le sujet », « véritable corpus de référence », « outil indispensable », « production dense, homogène et diversifiée », « analyse fine et profonde », « panorama complet », « ouvrage de conception inédite », « pistes de recherche originales », « nature encyclopédique », « magnifique représentation », etc.

La caractérisation verbale est prise en charge par des verbes et locutions verbales, pouvant être renforcés par des adverbes d'intensité. Les verbes et locutions attestés peuvent porter sur l'effet cognitif ou émotif de l'ouvrage évalué sur l'énonciateur du CRS ou sur les bénéfices de l'ouvrage pour la communauté scientifique. Parmi les verbes déployés à cet effet, on peut citer « apprécier », « saluer », « recommander », « conseiller », « se réjouir de », etc. La caractérisation verbale s'énonce aussi à travers des locutions verbales, qui peuvent être renforcées par d'autres unités lexicales. L'évaluateur peut indiquer que l'ouvrage « atteint son objectif premier », « arrive très à propos », « a le mérite de soulever des problèmes, d'éclaireir l'exploitation rhétorique et stylistique », « alimente de façon pertinente le débat sur la langue », « facilite le repérage dans le temps », « casse les ghettoïsations et favorise les rencontres interdisciplinaires », etc. Dans d'autres cas, il est indiqué que les lecteurs « apprécieront l'approche globale et nouvelle [de l'ouvrage]», « se réjouiront à juste titre d'en disposer dans une édition fiable et enrichie d'une étude minutieuse » et que les résultats publiés dans un ouvrage « ouvriront des pistes intéressantes à explorer ». Les adverbes comme « utilement », « chaudement », « indiscutablement », « remarquablement », etc. et les locutions adverbiales comme « toute en finesse », « avec justesse », « sans conteste », « avec courage », etc. servent à renforcer aussi bien les adjectifs que les verbes.

Les rédacteurs combinent plusieurs procédés pour émettre des jugements de valeur positifs sur les publications de leurs collègues, tel que montré dans les exemples (29) et (30). En (29), le rédacteur du CRS emploie les adjectifs mélioratifs « limpide », « bien structuré » et la locution verbale « a le mérite de » pour souligner les points forts de l'ouvrage. Deux autres qualités de l'ouvrage sont présentées à l'aide du syntagme « portrait éclairant » et de l'expression « il souligne les distinctions importantes ». Dans l'exemple (30), le scripteur présente l'ouvrage évalué comme un « copieux ensemble », « outil impressionnant » et « ouvrage indispensable de référence » et il recourt à la métaphore « monument » pour qualifier davantage l'ouvrage évalué :

toutes ces caractérisations positives renforcent la suggestion que cette la publication soit rééditée « dans quinze ans ».

- (29) La contribution [...] est **limpide**, **bien structurée** et **elle a le mérite de tisser des liens entre les différents textes de l'ouvrage**. Outre un **portrait éclairant** de la variation linguistique au Québec, **il souligne les distinctions importantes** entre français québécois et joual, ainsi qu'entre français international et français standard. (LALI, 31/2005 : 203)
- (30) S'ajoute à ce **copieux ensemble**, une bibliographie récapitulative et raisonnée du figement. C'est **indiscutablement un outil impressionnant** et **un ouvrage indispensable de référence** sur le sujet pour les linguistes. Une suggestion: après un tel **monument**: dans quinze ans, faire de nouveau le point. (ELA, 161/2011:120)

4.2.2.2. Les marques stylistiques

Certains rédacteurs recourent à la comparaison, tel qu'illustré en (31), et à la métaphore, tel qu'en (32) (« mine d'informations ») et (33) (« trésor ethnolinguistique et cartographique »), pour souligner les points forts d'un ouvrage. A bien regarder, on a affaire dans l'exemple (31) à un superlatif. Le scripteur indique, à travers l'expression « n'a pas d'équivalent », en effet que l'ouvrage évalué est hors pair, c'est-à-dire qu'il est impossible qu'on le compare à d'autres publications.

- (31) Le français en Belgique est un ouvrage d'une qualité exceptionnelle. **Cet ouvrage n'a pas d'équivalent ailleurs dans la francophonie**. (LALI, 25/1999 : 263)
- (32) On le constate, l'ouvrage conçu par Henri de Vaulchier constitue **une mine d'informations** pour l'historien de la langue comme pour l'historien des dictionnaires. (ELA 161/2011 : 122)
- (33) Cet ouvrage constitue **un trésor ethnolinguistique et cartographique**, riche en détails et en analyses, pour tout lecteur qui s'intéresse à l'incroyable diversité du subcontinent. (LA-LI 24/1998 : 213)

4.2.2.3. Le cumul de procédés

La critique positive peut aussi prendre la forme d'une séquence textuelle dans laquelle le rédacteur combine certains des procédés déjà mentionnés plus haut, comme le montre l'extrait (34) :

(34) Ajoutons à cela que l'ouvrage est bien conçu et bien écrit. Les chapitres s'enchaînent très bien, naturellement même, grâce à des transitions toutes en finesse qui guident le lecteur avec légèreté d'un point à l'autre sans le lasser ni rompre sa concentration. De nombreux tableaux viennent compléter la première édition, notamment concernant la partie sur les paradigmes, écrits en double alphabet latin et arabe. Le tout est complété par deux index, des noms tout d'abord et des notions ensuite, et avant cela par une bibliographie. Tout ceci montre une très grande connaissance et fréquentation de la littérature aussi bien primaire que secondaire, ce qui ne peut que rajouter à l'intérêt du présent travail comme état complet et à jour de la recherche internationale sur le sujet abordé par l'auteur dans cet ouvrage. En cela, cet ouvrage est un véritable outil pédagogique, à la fois indispensable pour qui souhaite y voir un peu plus clair dans le système verbal de l'arabe, mais aussi un incon-

tournable, un must have comme le disent nos amis anglo-saxons auxquels nous souhaitons, ainsi qu'aux autres nations arabisantes, qu'une traduction du Système verbal de l'arabe classique le leur rende rapidement accessible. (BEO, 2013 : 7)

Dans l'extrait (34), le rédacteur s'appuie sur plusieurs procédés pour « hausser la valeur / face de l'auteur au sein de la communauté scientifique». Il emploie des adjectifs renforcés par un adverbe « bien conçu et bien écrit », l'expression « s'enchaînent très bien et naturellement même », renforcée par la structure complexe et hautement appréciative « grâce à (des transitions toutes en finesse qui guident le lecteur avec légèreté d'un point à l'autre sans le lasser ni rompre sa concentration ». D'autres moyens lexicaux employés sont : « très grande connaissance et fréquentation de la littérature », « l'intérêt du présent travail », « état complet et à jour de la recherche internationale sur le sujet abordé », « véritable outil pédagogique », « indispensable », « incontournable », l'anglicisme « must have », et pour couronner le tout, le vœu qu'une traduction dudit ouvrage soit effectuée afin d'en élargir le lectorat.

4.3. Les formes d'atténuation de l'évaluation négative et positive

L'analyse révèle aussi que les rédacteurs adoucissent ou renforcent leurs évaluations positives et négatives. Nous nous focaliserons ici sur les procédés d'atténuation de l'évaluation parce que ceux-ci semblent majoritaires dans le corpus étudié. Ces procédés sont des stratégies de ménagement des faces. Même si le principe de base reste celui d'une évaluation objective des ouvrages, tous les coups ne sont pas permis. Tout semble fonctionner selon les deux principes suivants: 1) « relever les lacunes des publications des collègues tout en évitant de leur faire perdre la face »; 2) « souligner les points positifs des ouvrages des pairs tout en évitant d'être accusé de parti-pris ». En outre, les évaluateurs ne voudraient pas compromettre leurs relations ultérieures avec des collègues qu'ils ont des chances de croiser dans bien de circonstances. Les rédacteurs des CRS font ainsi face à une sorte de double contrainte, qu'ils tentent de respecter en recourant à plusieurs stratégies discursives. Nous en présentons quelques-unes dans la section qui suit.

4.3.1. La juxtaposition d'évaluations opposées

Cette stratégie consiste à juxtaposer des évaluations positives et négatives afin de neutraliser une évaluation négative (FTA) par la réalisation d'un élément positif ou flatteur (FFA). Plusieurs types de combinaisons sont attestés dans le corpus. L'évaluateur peut combiner une ou plusieurs évaluations positives avec une ou plusieurs critiques négatives. Ces évaluations opposées peuvent être reliées par des marqueurs concessifs, adversatifs ou restrictifs. Les scripteurs emploient généralement les marqueurs comme « mais » (35), « malgré » (36), « pourtant » (37), etc. et les expressions comme « il est vrai que » (37), « cela n'enlève rien à » (38), etc. Dans l'exemple (35), le rédacteur du CRS indique tout d'abord les limites de la publication évaluée, et cela par rapport à la situation de la linguistique appliquée en France, avant de préciser qu'en dépit de cette lacune l'ouvrage en question montre le chemin à suivre.

⁸ Cf. aussi Gea Valor (2000-2001: 148) qui décrit ce procédé de la manière suivante : "A good news/bad news pairing strategy : pair/combine a compliment (a positive comment) with a specific FTA (criticims or suggestion) to soften its force. « A good news/bad news chunking strategy: pair a compliment with a string of specific FTAs to mitigate their force."

- (35) Visiblement il reste encore beaucoup de travail à faire, surtout sur la situation de la linguistique appliquée en France, **mais** le présent volume montre très utilement le chemin. (RFLA 2012 : 141)
- (36) **Malgré** ces quelques réserves, qui ne mettent pas en cause l'intérêt que présente sa lecture, Le français au Québec: 400 ans d'histoire et de vie est un ouvrage de qualité qui mérite d'être lu en entier. Aussi le recommandons-nous vivement à tous ceux qui s'intéressent à la question. (LALI 28/2002, p.118).
- (37) Il est vrai que son ouvrage est, dans une certaine mesure, une compilation de ce que les esprits les plus éclairés de la lexicographie ont pu dire et écrire sur ce thème. Pourtant nous avons ici bien plus qu'une compilation de citations et la valeur ajoutée par Henri Béjoint tient précisément à l'organisation et à la sélection de ces citations et aux éléments qu'il a injectés dans cette compilation pour créer un ouvrage très lisible, un véritable trésor pour tout chercheur ou enseignant s'intéressant au monde des dictionnaires en général et à celui des dictionnaires anglais en particulier. (RFLA 2011 : 134-135).
- (38) Le paratexte (...) n'a été abordé que très superficiellement. **Cela n'enlève rien** à la qualité de l'ouvrage qui constitue une vraie « grammaire des titres. (MO, 75/2004 : 145)

Il y a aussi des cas où deux énoncés comportant deux substantifs évaluatifs opposés sont juxtaposés. C'est le cas dans l'extrait (39) où le terme « richesse » exprime un jugement positif de l'ouvrage alors que « regrets » sert à introduire une critique négative du même ouvrage.

(39) Devant la **richesse** de ce livre, on peut formuler **deux regrets**. (GLOT 4/2004 : 152)

Soulignons aussi que la structure argumentative, c'est-à-dire l'ordre des évaluations opposées, est très variable. Nous avons relevé, entre autres, les structures concessives du type « (certes) FTA, mais FFA », « FTA, mais au-delà du FTA, FFA », tel que montré en (40) et (41); et les structures adversatives du type « FFA, cependant FTA », comme le montre l'extrait (42). Le marqueur « cependant » dans l'extrait (42) est précédé du syntagme « un léger regret », qui pourrait aussi servir à l'introduction de l'évaluation négative.

- (40) **Certes**, ce recueil de contributions proposé par Maurice Tournier n'est pas exhaustif. [...]. **Mais** les grandes préoccupations du moment, de l'écologie à l'identité nationale en passant par la francophonie, sont replacées dans leur contexte sociohistorique et intertextuel (MO 85/2007 : 121-122)
- (41) On peut déplorer dans cet ouvrage une table des matières peu hiérarchisée et l'absence de tout index. Il est ainsi ennuyeux qu'un ouvrage d'une telle densité ait la voix quelque peu voilée par des chapitres volumineux dans lesquels il est difficile de se repérer efficacement. **Mais au-delà de ces aspects formels**, l'ouvrage de Marc Angenot (...) est un captivant essai de rhétorique dont l'un des nombreux mérites est de bousculer les acquis et d'inciter sans cesse à la réflexion. (MO 88/2008 : 133)
- (42) En bref, on a là un ouvrage très bien informé, et tout à fait accessible à un large public, de spécialistes et/ou de non-spécialistes, susceptible de faire réfléchir les Français sur leur langue de façon à la fois plus réaliste et plus ouverte, sans rien renier de leur attachement pour elle. Un léger regret, **cependant**, sur le titre, qui aurait mérité une formulation plus accrocheuse, susceptible de mieux attirer ce large public que l'ouvrage mérite. (RFLA 2008 : 134)

4.3.2. L'allusion aux limites du discours évaluatif

Pour respecter la loi de modestie, le scripteur du CRS fait allusion à une certaine idée de limite dans ses propos. La limite peut être due à la difficulté à résumer une pensée complexe, tel qu'en (43), ou rendre complètement compte de l'utilité d'un ouvrage, comme le montre (44). Ce faisant, le scripteur préserve sa propre face et adoucie les jugements de valeur émis.

- (43) Il tient de la gageure de présenter en quelques lignes une pensée aussi complexe, dynamique, ouverte, porteuse d'une conception du monde, du langage et de la linguistique. (GLOT, 5/2005 : 111).
- (44) Ces notes de lecture ne rendent pas complètement compte de l'intérêt qu'il y aurait pour les didacticiens mais aussi pour tous les « amoureux » de la langue à ouvrir cet ouvrage. (LS, 88/1999 : 102)

4.3.3. L'expression du caractère individuel du jugement émis

Parfois, des procédés sont mis à profit pour restreindre « la validité [des] remarques critiques en signalant (ou en feignant de signaler) qu'il s'agit d'une opinion personnelle [du scripteur] » (Adam, 2007 : -276). Le rédacteur peut utiliser des locutions d'opinions comme « à mes/nos yeux », « à ma/notre connaissance », « à mon/notre avis » pour présenter son évaluation comme la sienne seulement. C'est ce qui est illustré dans l'extrait (45), où l'énonciateur utilise la locution « à nos yeux » pour indiquer que l'appréciation positive « ne dépasse pas le cadre de ses propres connaissances [et convictions] » (Rentel, 2011 : 61).

(45) Un de ses plus grands mérites consiste, **à nos yeux**, à vérifier dans quelle mesure certains domaines linguistiques sont plus insécurisants que d'autres. (RQL, 31/2002 : 130)

4.3.4. La modalité épistémique

La modalité épistémique est employée pour relever la subjectivité d'une évaluation. Les scripteurs utilisent à cet effet les verbes comme « paraître » (46) et « sembler » (47), le verbe « pouvoir » au conditionnel (48).

- (46) L'ouvrage [...] **paraît** d'une lecture incontournable pour qui veut comprendre les enjeux de la lexicographie et de la métalexicographie: c'est une haute référence. (ELA, 161/2011 : 123)
- (47) La terminologie de Fuchs **me semble** ici plus heureuse que celle qui avait (et a, peut-être encore) cours en grammaire générative. (RQL, 27/1999 : 117)
- (48) La rigueur méthodologique et pédagogique de l'ouvrage **pourrait** également être une source d'inspiration pour les enseignants de traduction des filières LEA. (RFLA 2012 : 138)

4.3.5. L'effacement énonciatif

Ce procédé consiste à dépersonnaliser la critique, en éliminant les traces du rédacteur. L'objectif visé est de mettre en avant le caractère impersonnel du discours évaluatif et d'éviter de viser di-

rectement l'auteur de l'étude qui fait l'objet de la critique, par la mention de la publication ou des aspects de celle-ci. Pour marquer sa neutralité, le rédacteur recourt généralement au pronom « on » dans les formules négatives comme « on peut regretter que », « on peut reprocher », tel qu'en (49). Dans cet exemple, le scripteur n'assume pas ouvertement la critique négative : il protège sa propre face moyennant le pronom « on » et indique à l'aide du verbe « pouvoir » que son jugement relève d'une possibilité et non d'une certitude. En outre, le scripteur de cet extrait emploie le lexème « publication » pour éviter de viser ouvertement l'auteur de l'ouvrage évalué (il y donc ménagement de la face positive de l'autre).

(49) **On peut reprocher** à cette publication le peu d'espace consacré à la première partie, celle qui porte sur le paysage sociolinguistique contemporain et le développement limité attribué à la question des langues à l'école. (GLOT, 10/2007 : 191)

L'effacement énonciatif est aussi actualisé dans l'évaluation positive, à l'aide des formules positives comme « on ne peut que saluer », « on ne peut que conseiller », etc. Dans l'exemple (50), on note que le rédacteur intègre la formule « on peut conseiller » dans la structure syntaxique « ne ... que » dans le but de relever le caractère incontournable du jugement positif émis. Bien qu'il s'agisse d'un acte valorisant, le scripteur tente de le dépersonnaliser moyennant le pronom « on ».

(50) **On ne peut que conseiller** la lecture de cet ouvrage fort utile aux enseignants ou formateurs d'enseignants ayant en charge des élèves nouvellement arrivés en France. (GLOT, 17/2011 : 134)

4.3.6. L'emploi de termes génériques

Les scripteurs des CRS peuvent recourir aux termes génériques, qui les dégagent, dans une certaine mesure, de la responsabilité des jugements effectués. Ils emploient à cet effet des termes de références génériques et collectifs tels que « (tout) lecteur », « esprit désireux de », « linguistes », « francophones (du Québec) », «enseignants de français », « chercheurs et amateurs », « n'importe quel consultant », « quiconque », « pédagogues », « didacticiens », « tous ceux qui », etc. Ces termes sont utilisés dans les critiques positives, tel qu'en (51), ainsi que dans les critiques défavorables, tel qu'en (52).

- (51) Les nombreux encadrés, les cartes, les photographies, les extraits de textes, la qualité de ces divers documents, l'usage de la couleur, tout concourt à retenir **le lecteur**. La bibliographie (...) plaira à **l'esprit désireux** d'en savoir davantage. (LALI, 25/1999 : 264).
- (52) Les linguistes regretteront certes que l'ouvrage ait privilégié essentiellement une approche externe de la langue et d'autres y chercheront en vain les principaux traits caractéristiques du français qui a cours au Québec ou l'état des recherches actuelles sur cette variété de français. (LALI, 28/2002 : 118)

Les scripteurs peuvent aussi employer les termes génériques ou le pronom « on » avec le futur pour indiquer que l'évaluation exprimée n'est pas leur propre opinion mais plutôt celle de la communauté scientifique. Cet emploi est attesté dans les évaluations négatives (52) ainsi que dans les critiques positives (53).

(53) **On appréciera** l'approche globale et nouvelle de cet ouvrage qui, de par son principe d'organisation, casse les ghettoïsations et favorise les rencontres interdisciplinaires. (GLOT 8/2006 : 98)

4.3.7. Les structures impersonnelles et indéfinies

L'adoucissement des jugements émis peut s'effectuer moyennant des structures dans lesquelles les scripteurs se détachent des évaluations faites pour leur donner un caractère plutôt général, comme le montrent les exemples (54) et (55). En (54), le scripteur utilise une construction basée sur le verbe pronominal « se révéler » pour souligner que ce qu'il dit n'est pas son propre jugement mais plutôt un constat que tout lecteur de l'ouvrage pourra faire. En (55), la formule « c'est un ouvrage à recommander » permet au rédacteur du CRS de recommander la lecture de l'ouvrage tout en effaçant les traces d'un rédacteur subjectif.

- (54) Cet ouvrage linguistique, mais grandement philosophique et épistémologique, **se révèle propre à nourrir**, à la lecture et à la relecture, la réflexion des linguistes comme des pédagogues et des didacticiens. (GLOT 5/2005 : 111)
- (55) Bref, **c'est un ouvrage à recommander à tous** ceux qui s'intéressent aux questions de langue et de société. Les francophones du Québec y trouveront maints enseignements et ample matière à réflexion. (LALI, 25/1999 : 270)

Comme le montrent les exemples (56) et (57), le lexique négatif peut aussi être atténué à l'aide des adjectifs indéfinis. Dans ces deux exemples, les adjectifs « certaine » et « quelques » réduisent la portée de la critique respectivement exprimée par « confusion » et « incohérences ».

- (56) On constate par contre **une certaine confusion** quant à la façon de décrire la prononciation des termes. (RQL, 24/1996 : 188)
- (57) En plus de ces **quelques incohérences** d'ordre typographique, on observe **d'autres manques** dans l'organisation de l'information. (RQL, 24/1996 : 189)

5. CONCLUSION

L'objectif de cette étude était d'examiner quelques stratégies mises en œuvre par les rédacteurs des comptes rendus d'ouvrages en linguistique pour relever les qualités et les défauts des publications de leurs collègues. Nous avons pu observer, sur la base des choix opérés, que les évaluateurs sont conscients du risque relationnel que représentent leurs discours évaluatifs. Aussi recourent-ils à divers procédés pour échafauder un compromis entre l'évaluation et le ménagement des faces. Les choix opérés dans les textes analysés montrent que les rédacteurs naviguent généralement entre deux pôles, à savoir entre l'évaluatif et le relationnel, pour respecter une double contrainte tacite en œuvre dans les comptes rendus. Autrement dit, les « contorsions verbales » (Kerbrat-Orecchioni 1996 : 44) que l'on retrouve dans les CRS étudiés ne sont que des procédés discursifs stratégiquement mis en œuvre pour arrondir les angles.

Il est évident que la plupart des stratégies observées dans notre corpus n'ont pas pu être analysées en détail. Un exemple est l'emploi des marques linguistiques de l'évaluation dont une analyse quantitative permettrait de mieux déceler les préférences des scripteurs et d'en savoir

plus sur les choix lexicaux dans ce type de discours scientifique. Il serait aussi intéressant d'approfondir l'analyse des procédés d'adoucissement et de se pencher aussi sur les procédés d'intensification de l'évaluation. Cela permettrait de rendre suffisamment compte de la complexité du discours évaluatif et du travail de figuration dans les comptes rendus d'ouvrages.

RÉFÉRENCES

- Adam, Sévérine. 2007. *Die wissenschaftliche Rezension Étude d'un genre textuel*. Thèse de doctorat: Université Albert-Ludwigs, Freiburg i. Br.
- Brown, Penelope & Levinson, Stephen. 1987. *Politeness. Some universals in language use*. Cambridge: Cambridge University Press.
- Charaudeau, Paul. 1992. Grammaire du sens et de l'expression. Paris: Hachette.
- Culpeper, Jonathan. 2005. Impoliteness and entertainment in the television quiz show: The Weakest Link. *Journal of Politeness Research*, 1: 35-72.
- Culpeper, Jonathan, Bousfiel, Derek & Wichmann, Anne. 2003. Impoliteness revisited: With special reference to dynamic and prosodic aspects. *Journal of Pragmatics* 35: 1545-1579.
- Fløttum, Kjersti, Dahl Trine & Kinn, Torodd. 2006. *Academic voices Across languages and disciplines*: Amsterdam/Philadelphia: John Benjamins.
- Gea Valor, Ma Lluisa. 2000/2001. The pragmatics of positive politeness in the book review. *RE-SLA* 14: 145-159.
- Goffman, Erving. 1974. Les rites d'interaction. Paris : Les Éditions de minuit.
- Hyland, Ken, Marina, Bondi. (eds.) 2006. *Academic discourse across disciplines*. Frankfurt am Main: Peter Lang.
- Kerbrat-Orecchioni, Catherine. 1992. Les interactions verbales. Tome 2. Paris: Armand Colin.
- Kerbrat-Orecchioni, Catherine. 1996. La conversation, Paris: Armand Colin.
- Kerbrat-Orecchioni, Catherine. 2014. (Im)politesse et gestion des faces dans deux types de situations communicatives: petits commerces et débats électoraux. *Pragmática Sociocultural / Sociocultural Pragmatics* 8 : 293-326.
- Maingueneau, Dominique. 2000. Analyser les textes de communication. Paris : Arman Colin.
- Manno, Giuseppe. 2014. Procédés d'atténuation et de durcissement dans les rappels de paiement. Zeitschrift für französische Sprache und Literatur 124(1): 1-21.
- Manno, Giuseppe. 2009. Les textes procéduraux sont-ils compatibles avec la notion de *hiérar-chie illocutoire? Revue québécoise de linguistique* 33(1): 135-161.
- Marcoccia Michel. 2005. Communication électronique et rapport de places: analyse comparative de la formulation d'une requête administrative par courrier électronique et par courrier papier. *Semen 20*. En ligne: http://semen.revues.org/1075, consulté le 02 décembre 2011.
- Martín-Martín, Pedro and Burgess, Sally. 2004. The rhetorical management of academic criticism in research article abstracts. *Text*, 24 (2): 171-195.
- Masson, Marianne. 2011. Examining the rhetoric structure and discursive features of letters of leniency as a genre. *Pragmatics* 21: 111-125.
- MClaren, Yvonne. 2001. To claim or not to claim? An analysis of the politeness of self-evaluation in a corpus of French corporate brochures. *Multilingua Journal of Cross-Cultural and Interlanguage Communication* 20(2): 171-190.

Moirand, Sophie. 1995. L'évaluation dans les discours scientifiques et professionnels. *Les Carnets du Cediscor* [en ligne], 3, 1995, mis en ligne le 26 août 2009, consulté le 26 septembre 2016. URL: http://cediscor.revues.org/497. Consulté le 02 mars 2016.

- Myers, Greg. 1989. The pragmatics of politeness in scientific articles. *Applied Linguistics* 10(1): 1-35.
- Mulo Farenkia, Bernard. 2016. La textualisation de la politesse dans les lettres de requête en milieu universitaire camerounais. In Mulo Farenkia Bernard (éd.), *Im/politesse et rituels interactionnels en contextes plurilingues et multiculturels. Situations, Stratégies, Enjeux*, 95-119. Frankfurt am Main: Peter Lang.
- Nef, Frédéric. 1980. Note pour une pragmatique textuelle. Communications 32(1): 183-189.
- Rentel, Nadine. 2011. Une analyse comparée du style des comptes rendus critiques en linguistique (allemand/français). *Romanistik in Geschichte und Gegenwart* 17(1): 57-70.
- Tandia Mouafou, Jean Jacques Rousseau & Tsofack, Jean-Benoit. 2005. Lecture stylistique de la modalisation axiologique des référents humains dans *Le Petit Prince de Belleville* de Calixthe Beyala. *Sudlangues*, 4: 3-21. En ligne: www.refer.sn/sudlangues/IMG/pdf/doc-84.pdf (Consulté le 19 janvier 2016).
- Thue Vold, Eva. 2008. Modalité épistémique et discours scientifique. Une étude contrastive des modalisateurs épistémiques dans des articles de recherche français, norvégiens et anglais, en linguistique et médecine, Thèse de doctorat : Université de Bergen.
- Zheng, Li-Hua. 1998. *Langage et interactions sociales. La fonction stratégique du langage dans les jeux de face*. Paris : L'Harmattan.